



Appel à candidatures

Chargé de mission Tourisme durable
Service Appui aux Territoires

du Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Service Appui aux territoires au Siège – Saint-Claude 97120

Position administrative : Poste vacant, à temps plein de catégorie B, en priorité, ouvert aux agents titulaires de la fonction publique de l'État ou de la fonction publique Territoriale et à défaut, aux agents contractuels.

RIFSEEP : IFSE de Groupe 2 (pour les titulaires)

RIME : Gestionnaire instructeur.trice administrative - FP1ADM03

Modalité et durée de l'engagement : mutation ou position normale d'activité, détachement sur corps ou contrat de 3 ans renouvelable une fois (pour les contractuels).

Date de prise de poste souhaitée : 15 décembre 2025

Rattachement hiérarchique : Service Appui aux territoires

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public à caractère administratif de l'État qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

- 21 000 hectares de classés « cœurs de parc national » (zone de protection maximale) soit :
- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin :
 - les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, La Biche, Carénage,
 - les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grande Rivière à Goyaves,
 - les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.
- Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.
- Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes qui forment le territoire du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La révision de la charte est en cours.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006.

En novembre 2014, le parc national a été lauréat de la Liste Verte de l'union internationale pour la conservation de la nature (iucn). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué deux fois depuis, en 2018 et 2023.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Les environs soixante-dix personnels du Parc national de la Guadeloupe sont des fonctionnaires ou des agents de droit public.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le conseil scientifique.

Le Conseil économique social et culturel joue un rôle similaire sur ses thématiques.

Le Conseil économique social et culturel et le conseil scientifique se réunissent deux à trois fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

Le Parc est composé d'une direction, d'un secrétariat général, d'un service de système d'information, d'un service patrimoines, d'un service appui aux territoires, de deux pôles territoriaux (pôle terrestre, pôle marin) et d'un département (département communication, accueil et pédagogie).

Le poste de chargé de mission Tourisme s'intègre au Service Appui aux Territoires (SAT) dont le périmètre est la coordination du développement durable et la charte du territoire.

Activités principales du poste

Sous l'autorité du Responsable de service appui aux territoires, le-la chargé.e de mission a pour activité de :

Animer la marque Esprit Parc

- Informer et accompagner les candidatures vers la demande d'obtention de la marque ;
- Suivre les contrats des bénéficiaires de la marque et réaliser des audits et contrôles ;
- Animer le réseau des bénéficiaires de la marque (formation, rencontres, actualisation et circulation d'informations, lien entre les bénéficiaires et le PNG, outils collaboratifs à disposition, ...) ;
- Suivre les conventions avec les partenaires experts et les prestataires ;
- Proposer une stratégie annuelle de promotion locale ;
- Animer la Commission Locale de la Marque en lien avec le CESC ;
- Mettre en place ou participer à l'évaluation du dispositif.

Participer au positionnement institutionnel du PNG dans le domaine du tourisme durable :

- Représenter le PNG dans les instances liées au tourisme durable (notamment régionales – SRDTL et départementales).
- Animer une stratégie de développement du tourisme durable sur le territoire « parc » liée à la charte européenne du tourisme durable (CETD) ;
- Mettre en œuvre la CETD ;
- Élaborer et animer la conduite de l'évaluation de la CETD (de la synthèse des données avec la référente EVA à la livraison du rapport de ré-évaluation et de candidature),
- Participer aux réflexions supra-communales pour le développement et la promotion touristique durable ;
- Intégrer les réseaux de professionnels du tourisme (filiales de prestataires, offices de tourisme, institutions encadrantes...) en particulier pour accompagner le développement qualitatif de l'offre du point de vue du tourisme durable ;
- Sensibiliser au tourisme durable en développant les aspects suivants : développement des liaisons douces – vélos, navettes ferroviaires -, des éco hébergements, des éco évènements... ;
- Accompagner les porteurs de projets dans le domaine d'activité du tourisme durable PNG (appui, conseil, études de faisabilité, programmes de formation, etc...) ;
- Participer, coordonner ou concevoir des supports de communication, sous pilotage du département communication du PNG, pour présenter et promouvoir le PNG au plan du tourisme durable (signalétique, topo guides, dépliants d'information, évènements...) ;
- Participer, coordonner ou mettre en place des actions de promotion (salons, accueil presse, éditions de cartes...) ;
- Impulser et accompagner en concertation avec les organismes compétents, les démarches de qualification des offres touristiques (classements, labels qualité, certifications, labels ...) et évaluer l'avancement des dispositifs ;
- Développer les produits et la promotion touristique durable en s'appuyant notamment sur les nouvelles formes de marketing web et mobile (e-tourisme) ;
- Valoriser les labels et les reconnaissances internationales dont jouit l'établissement public auprès des publics visiteurs. Participer à leurs examens périodiques.

Certaines activités du poste sont télétravaillables.

Conditions d'exercice du service :

Pour l'exercice de ses fonctions l'agent dispose de moyens informatiques, d'un téléphone portable, des moyens de déplacements (véhicule de service) ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission. Le poste est basé au siège du Parc national à Saint-Claude et des déplacements auprès des partenaires et sur les sites distants du Parc sont à prévoir.

COMPÉTENCES	N D		<i>N* Compétences nécessaires D* Compétences à développer</i>
	N	D	
Connaissances	■		Culture administrative et des politiques publiques + Gestion administrative,
	■		Réglementation du parc national en matière de randonnée et de tourisme
	■		Bonne connaissance de la culture locale ainsi que de la Caraïbe
	■		Langues : Anglais, Espagnol, Créole
Savoir-faire	■		Bonne connaissance des systèmes d'action concrets relatifs aux filières qui structurent l'activité de tourisme
	■		Capacité à travailler dans les espaces multiculturelles
	■		Capacité à communiquer en anglais et espagnol dans le champ professionnel, par oral et par écrit (relations caribéennes)
	■		Maîtrise du tissu socio-économique, touristique et culturel régional
	■		Gestion environnementale des activités touristiques, développement durable
	■		Stratégies et planification régionales du tourisme
	■		Aisance rédactionnelle
Savoir-être	■		Qualités relationnelles de négociation et de diplomatie
	■		Capacité d'analyse et de synthèse
	■		Aptitudes au travail en équipe et à la conduite de projets
	■		Rigueur
	■		Disponibilité - Réactivité
	■		Être polyvalent
	■		

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT RESP TOURISME)

A l'attention de Monsieur Harry OZIER-LAFONTAINE, directeur du Parc National de Guadeloupe

- **une lettre de motivation,**
- **un curriculum vitae,**
- **le dernier arrêté de classement d'échelon ou tout document précisant le corps, le grade et l'échelon pour les fonctionnaires. Une annexe financière est vivement souhaitée.**

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

arnaud.larade@guadeloupe-parcnational.fr

leslie.verepla@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **15 novembre 2025**

Prise de poste souhaitée : **15 décembre 2025**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé au Service Appui aux Territoires – Saint-Claude en Guadeloupe

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :
Unité des Ressources Humaines.
agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr
0590 41 55 33 / 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG : <http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-emploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>



Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

www.guadeloupe-parcnational.fr • contact@guadeloupe-parcnational.fr